

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 17 mars 2022
Convocation en date du 10 mars 2022

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents : Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène
Messieurs : ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CHAVE Philippe, LEMERCIER
Christophe, MOREL Loïc, TRON Frédéric, VALLON Cyrille.

Membres excusés : Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel
Messieurs : AURIAS Claude, CAILLET Christian, DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, POINT Jean-
Pierre.

Pouvoirs : Monsieur FAYARD Francis donne procuration à monsieur CHAVE Philippe

A été élu secrétaire de séance : Madame MARCON Dominique

Votants : 10

Exprimés : 11

DELIBERATION N°5/2022

Objet : Vote du Budget Primitif 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil Syndical du 15 février 2021,

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil Syndical, le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	444 298.69€	121 729.19€
RECETTES	444 298.69€	121 729.19€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval pour l'année 2022**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget.**

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Loïc MOREL

Accusé de réception en préfecture
026-20000081-20220317-05-2022-DE
Date de réception préfecture : 17/03/2022

